

N° 07

Séance du 28 juin 2022

OBJET :

**MODIFICATION
CONTRAT
CHOLTON
MARCHE DE
TRAVAUX POUR LA
REFECTION DU
RESEAU
D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE
PROGRAMME
2020 - 2025**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 28 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Olivier JOLY, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Michelle JOURJON par Christian LYONNET, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Jean-Baptiste CHOSSY à Alain LAURENDON, Géraldine DERGELET à Cindy GIARDINA, Serge DERORY à Jean Maxence DEMONCHY, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON à Olivier JOLY, Jean-Claude GARDE à Alban FONTENILLE, Jean Marc GRANGE à Marie-Thérèse GAGNAIRE, Martine GRIVILLERS à Gérard VERNET, Eric LARDON à Marcelle DJOUHARA, Gilbert

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220628-20220628_CC_D07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022



LORENZI à Pascale PELOUX, Frédéric MILLET à Delphine IMBERT, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

Absents excusés : Patrick LEDIEU, Gérard PEYCELON, Christophe POCHON

Secrétaire de séance : CHAUT Pierre-François

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	107
Nombre de membres suppléés	9
Nombre de pouvoirs :	18
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'eau potable

Vu le marché de réfection de réseaux d'alimentation en eau potable attribué le 18/11/2019 au groupement Cholton/Sade pour un montant de 1030389.93 €HT lancé par la commune de Sury-le-Comtal.

Vu que plusieurs opérations étaient listées dans ce marché sur 4 ans

Considérant le transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020 et après avoir assuré l'exploitation du réseau de Sury-le-Comtal pendant 2 ans

Cf document téléchargeable sur IX convocation

Il est proposé de :

- ajouter au marché la réfection du réseau d'eau de la route de l'Ozon + 78 890.00 € HT

- retirer du marché la rue du 11 Novembre (- 228 542.67 € HT), la rue Antoine Poizat (- 37 076.84 € HT) afin de lancer des travaux coordonnés avec les services assainissement et voirie sur ces 2 rues

- retirer du marché la rue d'Aubigny (- 77 784.78 € HT)

▪ Total montant des rues annulées : - 343 404.29 € HT

- ajouter des travaux supplémentaires du fait de la différence entre l'ancien règlement de service de Sury (le service eau potable était propriétaire des réseaux jusqu'à la limite de propriété) et celui de LFa actuel où le service eau potable est propriétaire des réseaux jusqu'au compteur.

- Chemin des Roches : + 5 083.96 € HT (52 234 € HT – 47 150.04 € HT)
- Rue du Lavoir : + 2 957.81 € HT (60 821 € HT – 57 863.19 € HT)
- Chemin des Clos : + 4 409.14 € HT (46 071.50 € HT – 41 662.36 € HT)
- Chemin du Verzier : + 1 657.87 € HT (55 840.84 € HT – 54 182.97 € HT)
- Chemin des Roches 2 : + 4 544.41 € HT (32 881.88 € HT – 28 337.47 € HT)
- Chemin des Noyers : + 1 340.37 € HT (44 968 € HT – 43 627.63 € HT)
- Chemin du Petit Ruisseau : + 4 764.95 € HT (26 503.40 € HT – 21 738.45 € HT)
- Total plus-values travaux supplémentaires : + 24 758.51 € HT

- Moins Values sur Chantier de la Grande rue Franche -524.50 € HT

Total moins-values : - 343 928.79 € HT

Total Plus values : + 103 648.51 € HT

Ainsi, le budget du marché est diminué de - 240 280.28 € HT

En conséquence, le nouveau montant du marché passe donc de 1 030 389.93 € HT à 790 109.65 € HT

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la modification de contrat telle que présentée ci-dessus ;
- autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Après avoir délibéré par 125 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la modification de contrat telle que présentée ci-dessus ;
- autorise le Président ou son représentant à la signer.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 28 juin 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture*

*- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*